

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
92	92	64

PRESENTS	57
POUVOIRS Suppléants	3
POUVOIRS Titulaires	4
ABSENTS	28

Vote Pour : 64

Vote Contre : 0

Abstention : 0

Date de la Convocation

24 FEVRIER 2026

Date d'Affichage

24 FEVRIER 2026

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 2 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi deux mars à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Téco, sous la présidence de Paul SALVADOR, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIÉ, Blaise AZNAR, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Bertrand BOUYSSIE, Dominique BOYER, Alain CAUDERAN, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Martine CLARAZ-ANGOSTO, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Olivier DAMEZ, Christian DULIEU, Bernard EGUILUZ, Laurent ESTRADA, Bernard FERRET, Muriel GEFFRIER, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Gwenaél GRANGER, Maryse GRIMARD, Christelle HARDY-HEBRARD, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Patrick LAGASSE, Michelle LAVIT, Guy LEGROS, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Elisabeth LOYER, Michel MALGOUYRES, Marie-Claire MATE, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Max MOULIS, Stéphanie NADAÏ-PUECH, Christian PERO, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Jean TKACZUK, Benoît TRAGNÉ, Pierre TRANIER, Jean-Marie VALATX, François VERGNES, Claire VILLENEUVE

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc DUBOE à Christian FRECON, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER, Jacques VIGOUROUX à Eric BEILLEVAIRE

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Sylvie DA SILVA à Christian LONQUEU, Max ESCAFFRE à François JONGBLOËT, Isabelle FOURoux-CADENE à Paul BOULVRAIS, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, Laurent ALBERGE, René ANDRIEU, Lahcène BAAZIZ, Julien BACOU, Ann BARNES, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Jean-Louis BOULOC, Françoise BOURDET, Jean-Claude BOURGEADE, Gabriel CARRAMUSA, Céu DA COSTA, Serge GARRIGUES, Jean-Paul LALANDE, Françoise MALAURE-NERIN, Saïd MEHDI, Marie MONTELS, Fernand ORTEGA, Christel PALIS, Francis PRADIER, Didier SALANDIN, Guy SANGIOVANNI, Christian SERIN, Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO, Laurent SQUASSINA, Jacques TISSERAND, Gilles TURLAN,

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N°72_2026

ACTES : 5.7.5

OBJET DE LA DELIBERATION : 33- Approbation de la révision des statuts du Syndicat Mixte du Tescou Tescounet

Exposé des motifs

Par délibération en date du 12 décembre 2025, le comité syndicat du Syndicat Mixte du Tescou Tescounet (SMTT) a approuvé la modification de ses statuts dans le but de pouvoir adhérer à une association ou un autre syndicat mixte.

En effet, les statuts actuels ne prévoient pas une telle adhésion et nuisent à la potentielle adhésion du SMTT au futur Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Tarn-Aveyron.

L'article 14 des statuts du syndicat a donc été complété comme suit :

« Article 14.1 : adhésion du syndicat mixte à d'autres structures

Le SMTT pourra adhérer à une association, un autre syndicat mixte sur simple délibération du conseil syndical à la majorité absolue des suffrages exprimés ».

Le Conseil de communauté :

Où cet exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L5211-20,

Vu la délibération du Comité syndical du Syndicat Mixte du Tescou Tescounet du 12 décembre 2025 approuvant la modification des statuts du Syndicat Mixte du Tescou Tescounet tels qu'annexés,

Considérant l'évolution des statuts du Syndicat Mixte du Tescou Tescounet, notamment sur la possibilité d'adhérer à une association ou un autre syndicat mixte,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **approuve** la modification des statuts du Syndicat Mixte du Tescou Tescounet tels qu'annexés à la présente délibération ;
- **autorise** le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

Acte rendu exécutoire

- après transmission en Préfecture

Le **12 MARS 2026**

- publication - mise en ligne

Le **12 MARS 2026**

et/ou notification

Le

Pour extrait conforme,

Fait les jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance,
Paul BOULVRAIS



Gaillac-Graulhet
AGGLOMÉRATION
entre vignoble et bastides



Le Président,
Paul SALVADOR